Numéro 166

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale des Dynamiques Sociales



WWW.MESRIDS.ORG
SEPTEMBRE - OCTOBRE 2026
KINSHASA-R.D.C

ENJEUX DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES DECENTRALISEES DANS LA PROVINCE DU NORD-UBANGI /RD CONGO :

Analyse empirique et prospective

par

Jean Louis BONZALI LIANGO

Chef de travaux attaché,
Université de Gbado-Lite/RDC

Résumé

Cette étude analyse la mobilisation des ressources financières décentralisées dans la province du Nord-Ubangi entre 2015 et 2025. Elle mobilise les édits budgétaires et les rapports de reddition des comptes, puis combine statistiques descriptives, régression temporelle et modèle exploratoire à rupture. Le taux moyen d'exécution s'établit à 29,60 %, avec un écart-type de 7,37 points et un coefficient de variation de 24,89 %. Les recettes à caractère national représentent 98,26 % des réalisations cumulées, ce qui révèle une forte dépendance verticale, tandis que les recettes propres demeurent marginales. L'année 2019 constitue un pic atypique à 47,45 %, suivi d'une baisse continue jusqu'à 21,52 % en 2025. Le modèle de rupture améliore l'ajustement, mais l'échantillon de onze observations, le choix de 2019 à partir des données et l'absence de variables exogènes imposent une interprétation prudente. Les projections à l'horizon 2030 décrivent un scénario conditionnel de détérioration, non une prévision certaine. L'étude recommande d'améliorer le réalisme budgétaire, la gouvernance de la régie, la mobilisation des recettes propres et la traçabilité des transferts nationaux.

L'analyse conclut à un régime persistant de sous-exécution budgétaire. Le redressement exige des réformes institutionnelles et informationnelles : connaissance de l'assiette, numérisation du recouvrement, professionnalisation, redevabilité et programmation réaliste. Les résultats ne permettent toutefois pas d'attribuer causalement le pic de 2019 à un cycle électoral ou à des transferts exceptionnels sans données complémentaires.

Mots-clés : *mobilisation des recettes ; décentralisation financière ; exécution budgétaire ; Nord-Ubangi ; transferts intergouvernementaux ; prospective.*

Abstract

This study examines the mobilisation of decentralised financial resources in North Ubangi Province between 2015 and 2025 using provincial budget edicts and budget execution reports. Descriptive statistics, a time-trend regression and an exploratory structural-break model are applied. The average execution rate is 29.60%, with a standard deviation of 7.37 percentage points and a coefficient of variation of 24.89%. Nationally collected revenues account for 98.26% of cumulative realised revenue, revealing strong vertical dependence, while own-source revenue remains marginal. The year 2019 is an atypical peak at 47.45%, followed by a continuous decline to 21.52% in 2025. Although the structural-break model improves fit, the sample of eleven observations, data-driven selection of 2019 and absence of exogenous variables require caution. Projections to 2030 are conditional scenarios rather than certain forecasts. Reform priorities include realistic budgeting, revenue-administration governance, stronger own-source revenue and transparent national transfers.

The findings point to persistent budget under-execution. However, the available data do not establish that the 2019 peak was caused by electoral dynamics or exceptional transfers. Further institutional and economic variables are required for causal analysis.

Keywords : *revenue mobilisation; fiscal decentralisation; budget execution; North Ubangi; intergovernmental transfers; forecasting.*

INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo est, depuis l'avènement de la Constitution du 18 février 2006, un État unitaire fortement décentralisé avec 26 provinces en plus de la Ville de Kinshasa. Chacune de ces provinces est dotée de personnalité juridique et de l'autonomie de gestion. Cette dernière leur confère la liberté de gestion des ressources humaines, financières et matérielles disponibles en vue de conduire les actions de développement partant de la base.

À cet effet, chaque province planifie et définit ses propres actions à mener, en mobilisant des ressources financières nécessaires dans le strict respect de loi en vigueur et de manière efficace afin de réaliser des objectifs fixés.

Cependant, la mobilisation maximale des ressources financières se heurte à différents obstacles entrainant à l'inefficacité les stratégies mise en place, minorant ainsi le niveau de réalisation des ressources provinciales.

La Province du Nord-Ubangi, l'une des provinces démembrées de l'ancienne province de l'Équateur bénéficie des avantages conférés par la Constitution du 18 février 2006, notamment l'autonomie de gestion, qui lui a permis de mettre en place une régie provinciale dénommée « Direction Générale des Recettes du Nord-Ubangi (DGRNUB) », chargée de mobiliser, de maximiser et de canaliser les ressources financières dans le Trésor provincial pour réaliser les actions de développement.

Ainsi, malgré la mise en place de cette organisation productive, les efforts fournis semblent ne pas encore produire des résultats et à insuffler la productivité des services générateurs de recettes afin de maximiser les recettes, celles-ci demeurent encore sous le plancher.

La question directrice est la suivante : quels facteurs institutionnels et budgétaires rendent compte de la faible exécution des recettes provinciales au Nord-Ubangi, et quelle trajectoire peut être envisagée à politiques inchangées ? L'objectif est de mesurer la performance observée, d'en caractériser la dynamique et de formuler des réformes compatibles avec les données disponibles. L'hypothèse est que la faiblesse des recettes propres et l'irrégularité des ressources à caractère national entretiennent une dépendance verticale et une sous-exécution chronique.

I. APPROCHE MÉTHODOLOGIQUE

L'étude adopte une approche quantitative, documentaire et explicative. Les données proviennent des édits budgétaires provinciaux et des rapports de reddition des comptes couvrant 2015-2025. Les montants agrégés sont exprimés en CDF constants, base 2020 ; la méthode exacte de déflation et l'indice utilisé doivent être documentés avant le bon à publier. L'analyse porte sur onze observations annuelles. Elle comprend des statistiques descriptives, des corrélations, une régression sur le temps, un modèle exploratoire à rupture en 2019 et des projections conditionnelles. Compte tenu du faible effectif, les tests asymptotiques et les valeurs p sont interprétés avec prudence.

Tableau 1 : Poids des différentes formes de recettes dans la prévision globale en CDF constants, base 2020

N°	Libellés	Prévision totale	%
1	Recettes générales	3 390 734 394 585,00	100
2	Recettes à caractère national	3 016 782 229 098,00	88,97
3	Recettes d'intérêt commun	213 999 650 608,20	6,311
4	Recettes spécifiques	9 844 756 377,20	0,29
5	Subventions de l'État	5 480 332 679,98	0,162
6	Recettes exceptionnelles	144 627 425 821,51	4,265

Source : Données obtenues des différents édits budgétaires 2015-2025

Ce tableau présente, la prévision des recettes globales ainsi que la contribution de chaque composante dans leur réalisation. Il s'observe que les recettes à caractère national (lignes 2 et 5) représentent 89,13 % de toutes les recettes prévues, suivies des recettes propres (lignes 3 et 4) avec 6,60 % du total à recouvrer et les recettes exceptionnelles avec 4,27 % des prévisions.

Tableau 2 : Poids des différentes formes de recettes dans la réalisation globale en CDF constants, base 2020

N°	Libellés	Total réalisé	%
1	Recettes générales	692 409 584 450,17	100
2	Recettes à caractère national	680 439 266 245,00	98,26
3	Recettes d'intérêt commun	10 869 780 851,92	1,56
4	Recettes spécifiques	945 198 404,55	0,132
5	Subventions de l'État	468 616 265,54	0,04
6	Recettes exceptionnelles	60 727 806,01	0,008

Source : Données tirées de différentes redditions des comptes de 2015-2025

Il ressort de la lecture de ce tableau que, dans la réalisation des recettes totales durant la période sous analyse, les recettes à caractère national (lignes 2 et 5) couvrent 98,3 % de réalisation, suivies des recettes internes (lignes 3 et 4) avec 1,692 % de réalisation, puis les recettes exceptionnelles avec 0,008 % de réalisation. Ces résultats attestent que les recettes à caractère national constituent la principale source de financement des actions publiques dans la province.

Tableau 3 : Évolution des taux d'exécution budgétaire dans la Province du Nord-Ubangi

Année	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Moyenne
Taux d'exécution	30,6	31,02	32,64	34,58	47,45	30,03	26,96	25,56	22,74	22,46	21,52	29,6

Source : Différentes redditions des comptes annuelles du Nord-Ubangi, 2015-2025

Les différents taux d'exécution budgétaire dans la Province du Nord-Ubangi, repris dans ce tableau, laissent observer qu'aucune fois ils n'ont atteint la moyenne de 50 %. Cependant, le taux le plus élevé est celui de 2019 (47,45 %) et le plus bas est celui de 2025 (21,52 %) de réalisation. La moyenne globale de réalisation est de 29,6 %, couvrant la période 2015 à 2025.

Tableau 4 : Ratios de la qualité de prévision

Années	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Réalisation/Prévision	0,31	0,31	0,33	0,35	0,47	0,30	0,27	0,26	0,23	0,22	0,22

Source : Tableau élaboré sur la base des données tirées des édits budgétaires et redditions des comptes 2015-2025

En finances publiques, les prévisions des ressources financières sont faites en minima, c'est-à-dire que les montants prévus sont ceux qui doivent, au minimum, être mobilisés. Et partant de ce principe, la prévision devrait être au minimum égale à l'unité, voire supérieure en cas de dépassement. Étant donné que le minimum n'a pas été recouvré par la province, il y a lieu de penser que la qualité de prévision surestime la capacité réelle de mobilisation. Ainsi, la moyenne totale donne une valeur de 0,296, très loin de l'unité.

II. CADRE THÉORIQUE ET CONCEPTUEL DE L'ÉTUDE

2.1. Survol conceptuel sur la Décentralisation financière

La décentralisation, dans sa dimension financière, conduit au transfert des ressources fiscales propres, des subventions de l'État et l'attribution d'une autonomie de gestion[1] de ces ressources à des organes du niveau inférieur à l'État. C'est donc le transfert des ressources financières du niveau supérieur vers les instances inférieures. Ainsi, pour Jean-Christophe DEBERRE, la décentralisation engendre le développement. Et pour y parvenir, elle doit s'accompagner de diverses réformes dont celle des finances, qui consisterait à financer des projets capables d'apporter l'amélioration du niveau de vie de la population à la base[2].

[1] Cette autonomie de gestion des ressources permet aux entités de fixer leur niveau des ressources et prendre des décisions de leur affectation sans se référer au pouvoir central

[2] DEBERRE JC, Décentralisation et développement local in Afrique contemporaine, De Boeck Université, 2007/1 - n° 221 P53

En RDC, la décentralisation financière, à la suite de la politique publique de décentralisation, comprend[3] :

a) **Ressources financières décentralisées aux provinces**

Les ressources provinciales comprennent les ressources propres, les recettes à caractère national allouées aux provinces, les ressources de la Caisse nationale de péréquation, les subventions, les dons et legs. L'article 175 de la Constitution fixe à 40 % la part des recettes à caractère national allouée aux provinces et prévoit leur retenue à la source ; la loi relative aux finances publiques organise les budgets provinciaux et les modalités financières correspondantes.4

b) **Autonomie budgétaire et fiscale des provinces**

Les provinces élaborent leurs prévisions budgétaires et les exécutent selon leur politique. Dans ces budgets provinciaux différentes actions à réaliser dans un espace de temps défini avec les moyens prévus y sont contenus. Ces moyens sont ceux que les services provinciaux mobilisent suivant des stratégies arrêtées.

L'autonomie fiscale provinciale ne signifie pas que chaque province dispose d'un pouvoir général et indépendant de créer ou de fixer tous les impôts. Elle s'exerce dans la répartition constitutionnelle et légale des compétences, notamment selon la nomenclature nationale des impôts, droits, taxes et redevances des provinces et des entités territoriales décentralisées.5

c) **Mise en place d'un système de péréquation**

La péréquation est donc un processus de financement déficitaire d'une administration par les recettes de l'administration centrale et qu'elle transfère vers l'administration située à des instances inférieures. Elle vient en appui aux entités financièrement déficitaires. Elle revêt généralement deux formes : *la péréquation verticale* qui signifie pour l'État de prendre en compte des inégalités financières entre collectivités dans le cadre des dotations qu'il verse aux collectivités et l***a*** *péréquation horizontale* qui implique, de sa part que, certaines collectivités, les plus aisées, perdent des ressources au profit de celles qui sont défavorisées.

d) **Système de production financière provinciale**

La production des ressources financières est une étape importante dans la réalisation de la politique publique provinciale. Elle vise à offrir à l'entité administrative concernée des moyens financiers susceptibles d'accomplir les objectifs prédéfinis. D'où la nécessité de mettre en place une industrie de production des ressources financières.

Cette industrie productive combine des facteurs humains, matériels et financiers nécessaires lui permettant de produire des recettes au niveau souhaité en vue de couvrir les nombreux besoins exprimés par la population.

Le Nord-Ubangi a mis en place une structure dénommée Direction Générale des Recettes du Nord-Ubangi (DGRNUB), qui a pour missions de mobiliser, de collecter et de maximiser les ressources financières au bénéfice de la province. Ladite structure, dotée d'une personnalité administrative, compte un personnel engagé et formé et dispose des matériels nécessaires à l'accomplissement de ses tâches.

2.2. Assises théoriques

Cette étude, qui vise à ressortir les enjeux liés à la mobilisation des ressources financières, est assise sur trois principales théories, notamment la théorie du fédéralisme des finances publiques, celle du partenariat de la gouvernance ainsi que celle de la fiscalité optimale, qui méritent d'être présentées.

La théorie du fédéralisme des finances publiques veut que les compétences soient clairement définies et spécifiées entre différents niveaux de gouvernance. Une répartition nette et précise doit précéder l'affectation des ressources fiscales et des transferts budgétaires. Cette répartition est d'une importance majeure pour trois raisons : éviter que les responsabilités soient mal définies ; ensuite, éviter de déformer les

[3] Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques.

4Constitution de la République démocratique du Congo du 18 février 2006, telle que modifiée, art. 175 ; loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques, dispositions relatives aux finances provinciales.

5Ordonnance-loi n° 18/004 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances de la province et de l'entité territoriale décentralisée ainsi que leurs modalités de répartition.

choix budgétaires au profit du fonctionnement et au mépris des investissements ; enfin, permettre de rendre effectif le principe de responsabilité[6].

Par ailleurs, la théorie partenariale de la gouvernance soutient que la création et la répartition de valeur s'inscrivent dans le cadre de la prise en compte de l'apport de toutes les parties prenantes de l'entreprise. Elle affirme que la combinaison de tous les facteurs de production demeure à l'origine de la création de valeur. Ainsi, la valeur créée par la coalition des efforts de l'ensemble des parties prenantes est une valeur partenariale. Et donc, une gouvernance efficace doit parvenir à obtenir l'adhésion massive de tous les acteurs dans le processus de création des richesses, ainsi que dans la répartition de la valeur créée[7].

Cependant, la théorie de la fiscalité optimale cherche à définir le système d'imposition qui maximise les recettes fiscales tout en minimisant les inégalités causées par la fiscalité. Elle cherche à formuler des arbitrages entre des objectifs contradictoires. Le champ de la fiscalité optimale prend en compte à la fois les prélèvements obligatoires et les prestations sociales pour ne pas compromettre l'activité économique[8].

Ces trois théories ont permis de saisir les responsabilités des provinces en matière fiscale, de mettre en place une structure d'imposition susceptible de réduire les inégalités et de mutualiser les efforts de toutes les parties prenantes à la mobilisation des ressources provinciales dans l'ensemble des ressources mobilisées.

III. RÉSULTATS

Les résultats portent sur les analyses statistique et économétrique de la dynamique des recettes provinciales du Nord-Ubangi couvrant la période de 2015 à 2025.

3.1. Tendances descriptives et distribution des recettes

L'analyse descriptive des données temporelles (2015-2025) révèle une mobilisation des recettes caractérisée par une forte hétérogénéité interannuelle. Le taux moyen d'exécution budgétaire s'établit à 29,60 %, avec un écart-type de 7,37 points et un coefficient de variation de 24,89 %.

La distribution présente une asymétrie positive (skewness = +1,19), traduisant l'effet de traînage de l'année 2019, où le taux d'exécution a atteint un pic à 47,45 %. Hors cette année atypique, la médiane (30,03 %) est représentative du niveau structurel de mobilisation. Il convient de noter qu'aucune année de la période n'a atteint le seuil critique de 50 %, et que le minimum absolu est enregistré en 2025 (21,52 %), soit une dégradation de 25,93 points par rapport au maximum.

Le ratio moyen réalisation/prévision s'établit à 0,297, ce qui signifie qu'en moyenne, seulement 29,60 % des recettes prévues sont effectivement mobilisées. Ce ratio, très inférieur à l'unité (seuil minimal de satisfaction en finances publiques), traduit un double dysfonctionnement : des prévisions budgétaires probablement surévaluées et une incapacité structurelle des services producteurs à recouvrer les recettes.

3.2. Corrélations temporelles

La corrélation entre l'année et le taux d'exécution est négative (Pearson : $r = -0{,}605$; $p = 0{,}048$; Spearman : $\rho = -0{,}818$; $p = 0{,}002$). Ces coefficients décrivent une tendance décroissante dans le petit échantillon, sans démontrer une causalité temporelle. La corrélation quasi parfaite entre le taux d'exécution et le ratio réalisation/prévision est tautologique, puisque les deux variables expriment le même rapport sous deux échelles ; elle ne constitue donc pas un test indépendant de robustesse.

3.3. Modélisation économétrique

Dans le but d'appréhender la dynamique sous-jacente à cette dégradation, une régression linéaire simple a été estimée, avec le taux d'exécution budgétaire comme variable dépendante et le temps (t = 0 en 2015) comme variable explicative. Les résultats sont présentés dans le Tableau 5.

[6] DAFFLON B. et MADIÈS T, Décentralisation : quelques principes issus de la théorie du fédéralisme financier, Agence Française de Développement, Suisse, 2008, P29

[7] ZOUKOUA Eric-Alain, la complémentarité des approches théoriques de la gouvernance : Application au secteur associatif, in ATER**,** Laboratoire Orléanais de Gestion, P5 ;

[8] Beitone A, Cazorla A et Hemdane E, Dictionnaire de science économique, Op Cit, Pp305-306.

Tableau 5 : Résultats de la régression linéaire du taux d'exécution budgétaire

Variable	coefficient	Écart-type	Statistique t	p-value
Constante (β_0)	36,318	3,486	10,42	< 0,001
Temps (β_1)	−1,344	0,589	−2,28	0,048

R^2 = 0,366 ; R^2 ajusté = 0,296 ; F = 5,205 (p = 0,048) ; DW = 1,425

Source : Calculs sur données des redditions des comptes, 2015-2025.

Le modèle est globalement significatif au seuil conventionnel (p = 0,048), mais sa puissance explicative demeure limitée (R^2 ajusté = 0,296). La pente estimée est de −1,344 point par an. Avec onze observations, le test de normalité et le test d'hétéroscédasticité ont une faible puissance ; leurs résultats ne suffisent pas à valider l'ensemble des hypothèses du modèle. Le pic de 2019 influence fortement l'ajustement.

3.4. Modèle à rupture structurelle

Au regard de l'atypie de l'année 2019, un modèle à rupture structurelle a été estimé afin de tester l'hypothèse d'un choc exogène affectant la trajectoire des recettes. La spécification retenue est la suivante : $Y(t) = \beta_0 + \beta_1 \cdot t + \gamma_0 \cdot D + \gamma_1 \cdot (t \cdot D) + \varepsilon(t)$ où D est une variable indicatrice prenant la valeur 1 pour les années postérieures ou égales à 2019, et 0 sinon. Les résultats sont présentés dans le Tableau 6.

Tableau 6 : Résultats du modèle à rupture structurelle (année 2019)

Variable	Coefficient	Écart-type	t	p-value
Constante (β_0)	30,176	3,915	7,71	< 0,001
Pente avant 2019 (β_1)	+1,356	2,093	0,65	0,538
Choc de niveau (γ_0)	+22,214	7,535	2,95	0,021
Changement de pente (γ_1)	−4,826	2,272	−2,12	0,071

R^2 ajusté = 0,596 ; F = 5,925 (p = 0,025) ; DW = 1,901

Source : Calculs sur données des redditions des comptes, 2015-2025.

Le modèle à rupture améliore l'ajustement par rapport à la tendance simple (R^2 ajusté : 0,596). Le coefficient de niveau associé à 2019 est positif (+22,214 points ; p = 0,021). Toutefois, la date de rupture est retenue après observation du pic et non à partir d'un événement institutionnel établi indépendamment. Le résultat doit donc être considéré comme exploratoire. Les données disponibles ne permettent pas d'attribuer ce pic à un cycle électoral, à des transferts exceptionnels ou à une réforme administrative déterminée.

Les équations estimées par sous-période sont les suivantes :

- 2015-2018 : Taux(t) = 30,176 + 1,356 · t (tendance légèrement haussière, non significative) ;
- 2019-2025 : Taux(t) = 52,390 − 3,470 · t (tendance fortement baissière).

Après 2019, la pente estimée est plus négative que la tendance globale. Le changement de pente reste non significatif au seuil de 5 % (p = 0,071). Sa magnitude suggère une hypothèse de dégradation accélérée à tester sur une série plus longue, mais ne permet pas de conclure définitivement à une rupture structurelle durable.

3.5. Test de stationnarité

Un test de type Dickey-Fuller augmenté a été tenté sur la série. Avec seulement onze observations, ses valeurs critiques et sa puissance sont insuffisantes pour établir de manière fiable la présence d'une racine unitaire. L'hypothèse nulle n'est pas rejetée, mais ce non-rejet ne prouve ni la non-stationnarité ni une hystérèse. Le résultat est conservé comme diagnostic exploratoire et ne fonde pas la conclusion principale.

3.6. Modèle autorégressif et valeur d'équilibre

Le modèle autorégressif AR(1) produit un coefficient φ estimé à 0,557 et une moyenne de long terme calculée à 28,36 %. Ce résultat décrit une réversion vers un faible niveau moyen dans la spécification retenue. Il ne doit pas être présenté comme confirmation d'une non-stationnarité, puisque $|\varphi| < 1$ correspond au contraire à un processus stationnaire dans un AR(1) correctement spécifié. Avec dix observations retardées, cette estimation demeure fragile et indicative.

3.7. Projections prospectives

À partir du modèle de tendance linéaire, des projections ont été établies pour la période 2026-2030. Les résultats sont présentés dans le Tableau 7, avec les intervalles de confiance à 95 %.

Tableau 7 : Projections du taux d'exécution budgétaire (2026-2030)

Année	Projection (%)	IC 95% inférieur	IC 95% supérieur	Diagnostic
2026	21,53	12,49	30,57	Stagnation
2027	20,19	9,95	30,42	Détérioration
2028	18,84	7,38	30,31	Détérioration
2029	17,50	4,78	30,21	Détérioration
2030	16,15	2,17	30,13	Détérioration

Source : Projections sur la base du modèle linéaire (équation du Tableau 5).

Les projections reposent sur l'hypothèse forte d'une tendance linéaire inchangée. Elles décrivent un scénario de référence dans lequel le taux atteindrait 16,15 % en 2030, mais les intervalles de confiance sont larges et les déterminants institutionnels ne sont pas modélisés. Ces chiffres ne constituent donc pas des prévisions certaines ; ils servent à illustrer le risque associé au maintien des conditions observées.

IV. DISCUSSIONS

4.1 Interprétation des résultats économétriques

La baisse descriptive et la pente temporelle indiquent une détérioration de l'exécution. Le pic de 2019 est atypique, mais son origine n'est pas identifiée par le modèle. Toute attribution à un cycle électoral, à la politisation de la régie ou à des transferts exceptionnels exige des données documentant effectivement ces mécanismes.

4.2. Paradoxe de la dépendance aux transferts

Les recettes à caractère national dominent les prévisions et plus encore les réalisations cumulées. Cette structure révèle une dépendance verticale. Elle ne suffit toutefois pas à établir que le pouvoir central ne respecte pas ses engagements : il faudrait comparer, année par année, les montants légalement dus, effectivement retenus ou transférés et reçus par la province.

4.3. Qualité des prévisions

Le ratio moyen réalisation/prévision, proche de 0,30, signale un écart persistant entre autorisations budgétaires et encaissements. Cet écart peut résulter de prévisions surestimées, d'une assiette mal connue, de difficultés de recouvrement ou de transferts inférieurs aux inscriptions. Les données agrégées ne permettent pas de mesurer séparément chaque mécanisme.

Les résultats éclairent les trois cadres mobilisés. Le fédéralisme financier attire l'attention sur la répartition des compétences et des ressources ; la gouvernance partenariale sur la coordination des acteurs ; la fiscalité optimale sur l'arbitrage entre rendement, équité et activité. L'étude met surtout en évidence un problème de capacité administrative et de dépendance financière. Elle ne permet pas de qualifier la répartition constitutionnelle de « fictionnelle » ni d'établir l'existence d'une coalition anti-productive sans données institutionnelles spécifiques.

4.4 Limites de l'étude

L'étude comporte plusieurs limites : onze observations annuelles seulement ; choix de 2019 après observation du pic ; absence de variables exogènes telles que l'activité économique, la population fiscale, l'inflation, la bancarisation, les transferts dus et reçus ou les changements de direction ; méthode de déflation non explicitée ; valeurs p fragiles ; projections sensibles à la spécification. Ces limites imposent de lire les modèles comme outils descriptifs et exploratoires.

V. POLITIQUE PUBLIQUE A METTRE EN PLACE

Parmi les remèdes à mettre en œuvre pour rendre efficace le système productif dans les provinces, il convient d'initier une réforme structurelle qui devra permettre de :

- *Améliorer la gouvernance de structure de collecte des revenus provinciaux*. Consiste à exiger que la gestion soit assise sur le respect strict des textes légaux du secteur et l'application de la redevabilité par les

dirigeants et le respect dans la procédure de recouvrement des recettes provinciales. Une gouvernance efficace permet d'imprimer une gestion saine, efficace et optimale ;

- *Renforcer l'autonomie financière provinciale* par le renforcement des capacités des acteurs en vue d'arriver à élaborer des édits réalistes, susceptibles de répondre aux problèmes locaux, à lutter contre la malversation financière, le détournement des deniers publics et la corruption ainsi que la mise en place d'une planification participative[9]et l'application de principe de redevabilité par les dirigeants ;
- *Rationaliser le choix des animateurs des régies provinciales* sur base des critères de compétence pour un management efficace ;
- *Dépolitiser la régie provinciale* en vue de lui offrir son indépendance, son épanouissement et son optimalité ;
- *Intensifier le plaidoyer en vue de rendre régulier les rétrocessions financières du pouvoir central en faveur des provinces ;*
- *Stabiliser les institutionnelles provinciales et l'inclusion sociale au niveau provincial.* En effet, la stabilité des institutions conduit à l'intégration de tous les peuples dans la gestion collective, la représentativité de tout citoyen dans les instances de décision entraine la bonne gouvernance et la justice sociale à travers l'implication de tout le monde à l'effort de construction provinciale.

CONCLUSION

Les données confirment une faible exécution moyenne des recettes provinciales entre 2015 et 2025 et une diminution après le pic de 2019. Elles établissent la prépondérance des ressources à caractère national et la faiblesse des recettes propres. Elles ne démontrent cependant ni une hystérèse, ni une rupture causale en 2019, ni l'origine politique des variations. Le scénario projeté jusqu'en 2030 illustre un risque à politiques inchangées, avec une incertitude élevée.

Les priorités de réforme concernent le réalisme des prévisions, la connaissance de l'assiette, la professionnalisation et la numérisation du recouvrement, la transparence des transferts, la lutte contre les pratiques irrégulières et la reddition des comptes. Une base de données annuelle plus longue, accompagnée de variables économiques et institutionnelles, permettra de distinguer les facteurs propres à la province de ceux relevant des relations financières avec le pouvoir central.

BIBLIOGRAPHIE

BEAUD O. (1994), La puissance de l'État, PUF.

BEITONE Alain, Cazorla A. et Hemdane E. (2019), Dictionnaire de science économique, 6e édition, Dunod, Paris.

BENKO et LIPIETZ, R. BOYER et Y. SAILLARD (2002), Théorie de la régulation : l'état des savoirs, La Découverte, coll. Recherches, Paris.

BERNARD A. (1992), Politique et gestion des finances publiques : Québec et Canada, Presses de l'Université du Québec.

BOUCHEIX Philippe et JUILLARD René (2019), Les finances publiques : l'essentiel pour réussir catégories A et B, Dunod, Paris.

DAFFLON B. et MADIÈS T. (2008), Décentralisation : quelques principes issus de la théorie du fédéralisme financier, Agence Française de Développement, Suisse.

DAFFLON Bernard et MADIÈS Thierry (2008), Décentralisation : quelques principes issus de la théorie du fédéralisme financier, Université de Fribourg (Suisse).

DAMAREY Stéphanie (2020), L'essentiel des finances publiques, 8e édition, Gualino, Paris.

DEBERRE J.-C. (2007), « Décentralisation et développement local », in Afrique contemporaine, De Boeck Université, n° 221.

HOUSER Matthieu (2016), Les finances publiques aux concours, La Documentation française, Paris.

Loi n° 11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques.

[9] Ce processus d'élaboration du budget participatif permet de recueillir l'assentiment de tout le monde dans les projets retenus et les actions à réaliser puis, les impliquer à la mobilisation des ressources correspondantes.

MASAMBA FAMODE David (2023), La gouvernance économique et financière dans les provinces de la R.D. Congo : Les leçons de l'expérience.

Ministère de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires coutumières, La décentralisation en bref.

Ordonnance-loi n° 18/004 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances de la province et de l'entité territoriale décentralisée ainsi que les modalités de leur répartition.

ZOUKOUA Eric-Alain, « La complémentarité des approches théoriques de la gouvernance : Application au secteur associatif », in ATER, Laboratoire Orléanais de Gestion.

Centre de recherche d'interface université-société

COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION

- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée

CONSEIL SCIENTIFIQUE

Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reychler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.

Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSNB : 2790-3095 (impr.)
N° ISSNB : 2790-3109 (ligne)

